

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

La convocation a été adressée individuellement le 24 mai 2024, à chaque membre du Conseil Municipal, pour la réunion du 30 mai 2024 ainsi que les documents préparatoires.

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAC-LA-CÔTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude BRUNAUD, Maire.

**PRÉSENTS :** C. BRUNAUD ; C. PELTIER ; N. SENAMAUD, C. PARBAUD ; Y. PINAUD ; B. CAMPORESI ; JP. PAILLEY ; M. PAILLER ; V. COMBELLE ; D. THOUREAU ; J. MANDON ; G. FAURE ; I. BOUDINAUD

**ABSENTS**

**AVEC DÉLÉGATION :** F. DELURET délégation donnée à M. PAILLER ;  
P. TARNAUD délégation donnée à V. COMBELLE ;

**EXCUSÉS :** C. PUYCHAFFRAY ; K. DELAGNIER ; F. VERINAUD ; F. BRUN.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Gaëlle FAURE comme secrétaire de séance.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- **Délibération n° 17-2024 :** Approbation du règlement des services périscolaires
- **Délibération n° 18-2024 :** Adhésion au CRAL 87
- **Délibération n° 19-2024 :** Convention de mise à disposition avec Limoges Métropole pour la gestion de l'assainissement collectif
- **Questions Diverses**

**DÉLIBÉRATIONS :**

**Délibération n° 17-2024 : Approbation du règlement des services périscolaires**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L212-4 ;

Considérant la nécessité de formaliser et actualiser les conditions d'accès et d'utilisation à aux différents services périscolaires proposés par la commune de Bonnac-la-Côte,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le règlement des services périscolaires tel que présenté en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit règlement et tout document afférent.

VOTE :	- POUR :	<b>15</b>
	- CONTRE :	<b>0</b>
	- ABSTENTIONS :	<b>0</b>

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 30 mai 2024**

**Délibération n° 18-2024 : Adhésion au Centre de Ressources des Accueils de Loisirs 87 (CRAL)**

Le CRAL a pour mission de favoriser le développement qualitatif des accueils de loisirs dans les domaines éducatifs, pédagogiques, organisationnels et méthodologiques et de mutualiser les compétences et les moyens des ALSH.

L'adhésion annuelle permet aux accueils de loisirs d'accéder à des malles pédagogiques, de bénéficier d'informations et formations professionnelles, de participer à des événements communs etc. Celle-ci s'élève à 90 euros.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Bonnac-la-Côte au CRAL 87.
- **D'INSCRIRE** au budget de la commune les crédits nécessaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

VOTE :	- POUR :	<b>15</b>
	- CONTRE :	<b>0</b>
	- ABSTENTIONS :	<b>0</b>

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 30 mai 2024**

**Délibération n° 19-2024 : Convention de mise à disposition avec Limoges Métropole pour la gestion de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par convention en date du 23 décembre 2014, la commune a approuvé la mise à disposition de personnel communal pour l'exercice de la compétence de l'assainissement collectif géré par Limoges Métropole.

Cette mise à disposition concerne l'entretien des espaces verts, l'exploitation courante et le contrôle général des sites de traitement des eaux usées de la commune.

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, Limoges Métropole a souhaité mettre à jour l'ensemble des conventions des communes afin d'améliorer leur efficacité et leur suivi.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition tel que présenté en annexe.
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

VOTE :	- POUR :	<b>15</b>
	- CONTRE :	<b>0</b>
	- ABSTENTIONS :	<b>0</b>

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 30 mai 2024**

QUESTIONS DIVERSES

Le projet de rénovation de la MTL avance bien. La maîtrise d'œuvre nous a présenté l'Avant Projet Définitif. Nous allons maintenant lancer la construction du dossier de consultation des entreprises. Nous attendons encore les notifications des différentes subventions demandées. Nous avons fait le choix de lancer la consultation malgré tout pour ne pas perdre de temps. Bien entendu, les attributions aux entreprises ne se feront que si nous avons un retour positif des financeurs.

Les associations nous demandent des informations concernant la disponibilité de la salle mais au vu de ces éléments, nous ne sommes pas en mesure de leur répondre actuellement. Pendant le chantier, il faudra prévoir une solution pour remplacer les boxes des associations : nous allons aménager des conteneurs d'occasion à cet effet. Il faut également engager rapidement une réflexion pour stocker le matériel communal et le mobilier qui s'y trouve pendant les douze mois prévisionnels du chantier. Les associations seront redirigées vers les autres locaux communaux (maison des associations, gymnase), il faudra prévoir comment réorganiser. Si tout se passe comme espéré, le chantier débiterait en octobre 2024 jusqu'en septembre 2025.

Lors du contrôle technique réglementaire du véhicule communal utilitaire, constat est fait qu'il en ressort avec un avis « défavorable pour défaillances majeures » avec obligation de réparations pour une contre-visite. Heureusement, nous avons reçu le nouveau véhicule de Limoges Métropole cette semaine. Il est décidé de ne pas garder l'ancien et nous allons le proposer à la vente à nos agents techniques après réparation. Un agent technique s'est positionné, les autres ne sont pas intéressés. Monsieur le Maire propose d'effectuer la cession pour un montant de 500 euros, le véhicule étant très ancien et en mauvais état et n'étant plus côté à l'argus. Le conseil municipal donne son accord.

Le projet de jardin des loisirs du CMJ est finalisé, nous attendons maintenant la vente chez le notaire avant de commencer les travaux. Un vote va être organisé dans les classes de CM1 et CM2 pour choisir la dénomination. Des panneaux seront installés avec l'interdiction de fumer et des déjections canines.

Nous avons eu peu de retour sur les questionnements soulevés par Monsieur le Maire auprès de Limoges Métropole. Monsieur le Président avait ouvert la possibilité aux maires de prendre rendez-vous avec le directeur général des services pour faire remonter des points problématiques. Le rendez-vous a eu lieu il y a plusieurs mois maintenant mais il nous reste des inconnues notamment concernant les transports en commun et le parking d'entrée de bourg. En effet, nous avons demandé un retour sur la fréquentation des lignes de bus dont les nouveaux horaires ne nous

semblent pas adaptés aux usages mais nous n'avons pas reçu les chiffres. Pour le parking, Limoges Métropole ne se positionne toujours pas sur une prise en charge et nous demande de prendre sur notre enveloppe d'investissement de travaux de voirie, ce qui ne nous semble pas acceptable.

Nous avons eu des nouvelles concernant le déploiement de la fibre par Orange. Le village de Royère est maintenant fibré mais pas Maison Rouge et la Drouille Blanche. Nous les avons relancés plusieurs fois pour avoir des nouvelles. Notre correspondant nous a transmis le courrier officiel d'Orange présentant les nouveaux engagements pour les années à venir, notamment le principe de l'engagement du raccordement à la demande. Les administrés peuvent demander à Orange à être raccordé et le fournisseur a 6 mois pour rendre effectif ce nouveau raccordement. Nous n'avons toujours pas d'échéance générale.

Lundi a eu lieu un rendez-vous avec l'équipe d'étude préalable du PLUI de Limoges Métropole. Le but est de faire le tour des communes pour connaître leurs points stratégiques et les préserver dans le PLUI.

Le 23 juillet à Mortemare aura lieu une animation de Limoges Métropole dans le cadre de la trame nocturne avec la présence d'associations qui présenteront les espèces nocturnes et l'astronomie.

Le 4 juillet en fin d'après-midi se tiendra la fête de l'été organisée par le CMJ à destination des enfants et jeunes de moins de 18 ans. Celle-ci viendra clôturer la journée animation de l'école.

Le 6 juillet après-midi autour du gymnase et du vélodrome se tiendra la Fête du Vélodrome sur le thème des JO avec découvertes d'activités sportives proposées par les associations et de quoi se restaurer.

Il y aura également le Canitrail le 29 juin, qui vient de recevoir le label « grande cause nationale ».

Enfin, le 9 juin auront lieu les élections européennes. 37 listes ont été constituées. Les deux bureaux seront positionnés à la mairie et seront tenus par les élus.

Monsieur le Maire remercie ses collègues qui se sont positionnés pour la tenue des bureaux et le dépouillement. Il regrette que d'autres n'aient même pas répondu à la sollicitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.